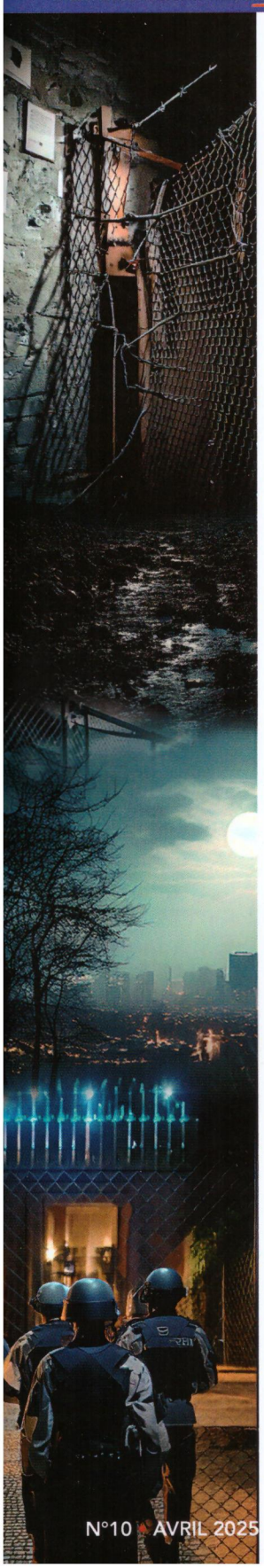
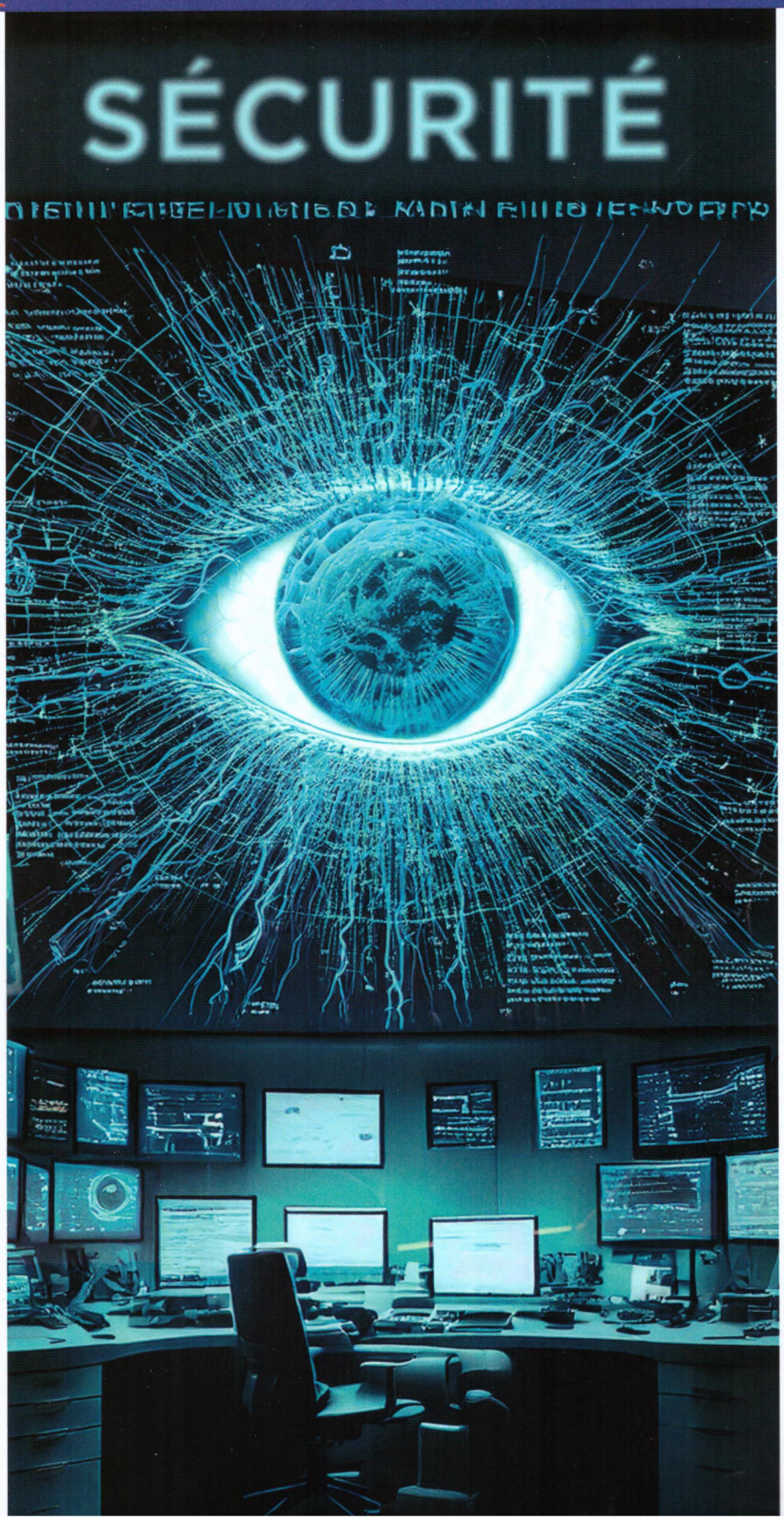
Regards Croisés...

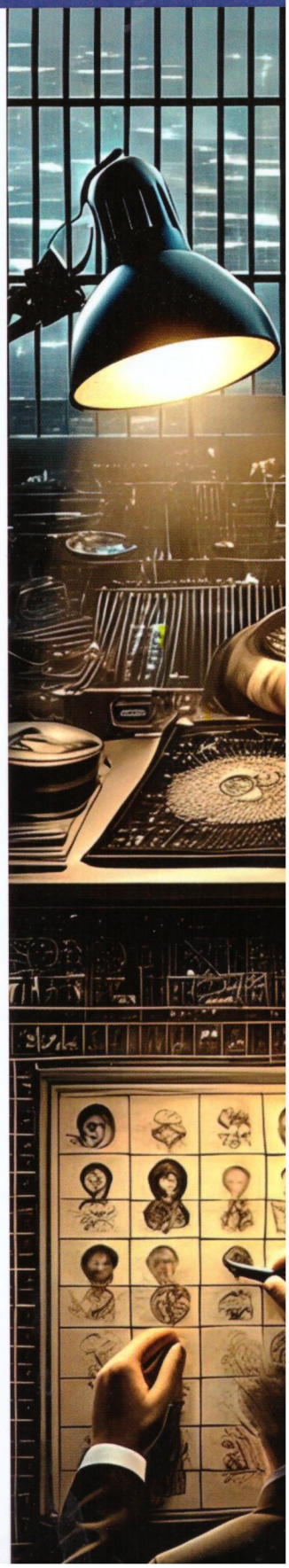
... de l'ANA-SJ

ANA SÉCURITÉ JUSTICE

Le magazine de l'**A**ssociation **N**ationale des **A**uditeurs de la **S**écurité et de la **J**ustice

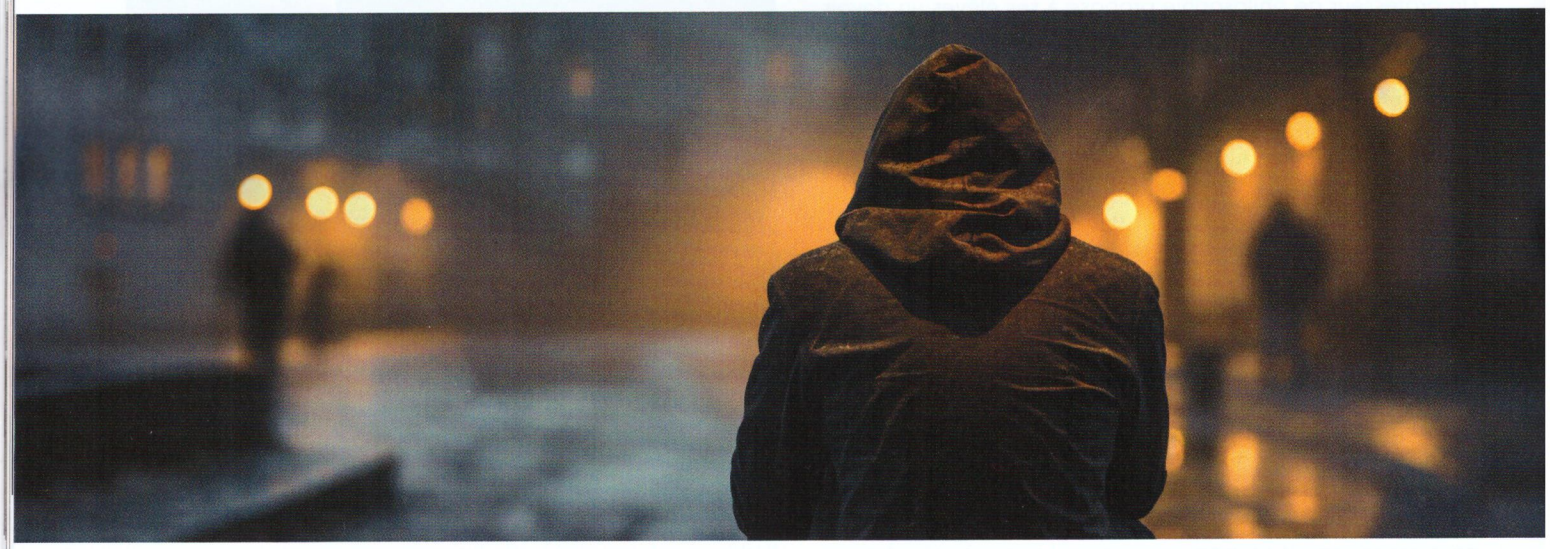






N°10 • AVRIL 2025

Violences urbaines : des inquiétudes pour l'avenir





Jean-Claude SOMMAIRE,
Administrateur civil honoraire (ENA 1973), a été Conseiller technique, chargé de l'immigration et de l'intégration, auprès de Claude Evin, sous le gouvernement de Michel Rocard de 1988 à 1991.

Il a été ensuite Sous-directeur du développement social, de la famille, et de l'enfance, à la Direction de l'action sociale du ministère des Affaires Sociales puis Secrétaire général du Haut Conseil à l'Intégration.
Après sa retraite il a été longtemps Administrateur de la Sauvegarde de l'enfance, de l'adolescence, et de l'adulte, en Yvelines (SEAY). Il plaide depuis longtemps pour le développement de « l'empowerment » (travail social communautaire) dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.
Il a été auditeur de la 4ème session de l'Institut des Hautes Études de la Sécurité Intérieure en 1993.

UN CONSTAT INTERPELLANT DE LA CNCDH

La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme a publié, le 19 décembre 2024, un très intéressant avis intitulé *« Violences urbaines, périphéries, et accès aux droits »* [1] qui devrait retenir l'attention des pouvoirs publics.

Dans ce document la CNCDH rappelle que, si depuis le milieu des années 1970, les violences urbaines sont devenues un phénomène récurrent en France, celles de l'été 2023 ont été d'une intensité inédite et ont touché des territoires jusque-là épargnés par de telles éruptions sociales. Faisant le constat que ces évènements, n'avaient suscité que des propositions visant à renforcer mesures sécuritaires et sanctions, ***« la CNCDH, par cet avis, a voulu ouvrir des perspectives, autres que répressives, en l'absence desquelles de tels épisodes extrêmes risquent de se reproduire ».***

A cet effet un remarquable travail d'auditions, accompagnées de visite sur le terrain, a été effectué pour essayer de comprendre les causes profondes de ces violences en interrogeant la diversité des acteurs qui y ont été confronté dont, au premier chef, « des jeunes des quartiers populaires » :

« La réalité quotidienne dans ces territoires révèle en effet un état d'urgence : un mal-être croissant, des problèmes de santé mentale en hausse, une forte prégnance du racisme et des discriminations cumulées, ainsi qu'un accès aléatoire aux

(1) https://www.cncdh.fr/actualite/adoption-de-lavis-violences-urbaines-peripheries-et-acces-aux-droits

droits nourrissent le sentiment global d'être rejetés, non considérés. Les appels à l'aide et les alertes des professionnels de terrain le soulignent, exprimant une détérioration alarmante des conditions de vie démocratique et sociale ».

DÉBOUCHANT SUR SEPT RECOMMANDATIONS QUI NE SONT TOUTEFOIS PAS À LA HAUTEUR DES DÉFIS SOCIÉTAUX AUXQUELS NOUS SOMMES AUJOURD'HUI CONFRONTÉS

En effet, outre la proposition, intéressante, de lancer une convention citoyenne sur la problématique de « la jeunesse des quartiers » et celle de restaurer l'indispensable confiance entre les forces de l'ordre et la population, les cinq autres préconisations de l'avis (faciliter l'accès aux transports, lutter contre les inégalités scolaires, développer des espaces adaptés pour les jeunes, créer des dispositifs de dialogue, soutenir les initiatives de la société civile), certes utiles, ne sont malheureusement pas à la hauteur des défis sociétaux auxquels nous sommes aujourd'hui confrontés.

Ainsi quelques jours après la publication de la CNCDH, le directeur du Renseignement territorial auprès du Ministre de l'Intérieur, Bertrand Chamoulaud, signalait dans une interview au quotidien Le Monde, que notre pays était confronté aujourd'hui à deux risques majeurs : le narcotrafic et le séparatisme islamique. Or si la CNCDH a bien identifié le premier en tant que redoutable facteur d'enfermement territorial et social elle a curieusement fait l'impasse sur le second alors que la problématique islam/islamisme/laïcité est bien présente, depuis longtemps, dans les établissements scolaires des « quartiers populaires ».

Dès 2018, *« une grande enquête sur « la tentation radicale »* [2], réalisée à la suite des attentats de 2015, auprès de 7000 lycéens, par les sociologues du CNRS Olivier Galland et Anne Muxel, a fait le constat inquiétant qu'un séparatisme culturel profond s'était développé entre la culture familiale et communautaire des élèves se déclarant musulmans et la culture universaliste de l'école publique. De nombreux jeunes, scolarisés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville, avaient notamment déclaré qu'ils faisaient d'abord confiance à ce que disait « leur religion », généralement un islam des banlieues bricolé à l'écoute des réseaux sociaux, plutôt qu'aux enseignements qui leur étaient dispensés par leurs professeurs.

EXPÉRIMENTER L'EMPOWERMENT (TRAVAIL SOCIAL COMMUNAUTAIRE)

Dans son ouvrage « La loi du ghetto »[3], publié en 2010 suite aux violences urbaines de 2005, le journaliste du Monde Luc Bronner avait déjà décrypté avec lucidité, ce que l'on a observé, à nouveau,18 ans plus tard, sur des territoires dévastés plus divers et par des émeutiers plus jeunes qu'en 2005 :

« Le constat que je formule est celui d'un effacement des adultes, d'un renversement des hiérarchies dans les ghettos français. Aux portes de la République, se sont constituées des contre-sociétés, avec leurs hiérarchies, leurs lois, leurs rapports sociaux, leurs valeurs. Et une forme de domination adolescente probablement inédite, en France comme en Europe. La prise de pouvoir d'une jeune génération nihiliste, sans projet politique… »

Et face à cette situation inédite, en France comme en Europe, il avait appelé à un changement complet de stratégie qui n'a toutefois pas été entendu par les pouvoirs publics jusqu'à maintenant :

« … Reste la solution d'un changement complet de stratégie. La révision des modes d'intervention étatique. Car il est une politique de la ville que la France s'est toujours refusée d'emprunter. Par tradition. Par refus historique de donner leur place aux identités locales. Par crainte du communautarisme. C'est la réponse choisie par les américains dans les années 60 : l'empowerment ou le choix de responsabiliser les habitants des quartiers en leur attribuant un certain pouvoir. »

Toujours largement ignoré en France car soupçonné, à tort, d'encourager le communautarisme, l'empowerment (travail social communautaire), pratiqué dans de nombreux pays, part du principe que les hommes vivent au sein de diverses « communautés » (famille, quartier, église, associations, clubs sportifs, collectifs de travail, etc.) au sein desquelles ils se réalisent en tant que « personne ».

Ce « travail social communautaire », qui peut également s'exprimer au plan ethnique, culturel, ou religieux, vise donc à **développer le « pouvoir d'agir » des groupes défavorisés** pour que leurs membres, moins isolés et plus solidaires entre eux, puissent échapper à l'assistanat et accéder plus facilement à l'éducation, au logement, à l'emploi et, plus globalement, à une qualité de vie meilleure.

Ainsi, dans beaucoup de pays d'immigration, quand on constate que certaines populations immigrées courent plus de risques que la majorité autochtone, de voir leurs enfants tomber dans la délinquance, on conçoit et on met en œuvre avec elles, des actions de prévention précoce adaptées aux spécificités de leur communauté.

METTRE FIN AU DÉNI DES CULTURES POUR METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS DE PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE PLUS EFFICACES

Dès 2010, la France aurait pu s'engager dans cette voie après la publication de l'ouvrage d'Hugues Lagrange « Le déni des cultures »[4] publié quelques mois après celui de Luc Bronner. En effet, à partir d'une enquête réalisée auprès de 4500 ado-

(2) https://www.ihemi.fr/actualites/retour-sur-louvrage-la-tentation-radicale-enquete-aupres-des-lyceens
(3) La loi du ghetto, Calmann-Lévy mars 2010
(4) Le déni des cultures, Seuil septembre 2010



lescents, ce sociologue avait fait le constat, *« qu'à conditions sociales identiques, ceux appartenant à des familles originaires du Sahel étaient quatre fois plus souvent impliqués, comme auteurs de délits, que ceux élevés dans des familles autochtones. Ceux appartenant à des familles maghrébines l'étaient deux fois plus ».*

Certes, la loi du 26 janvier 2024 pour « contrôler l'immigration et améliorer l'intégration » s'avérera peut-être utile pour ne pas amplifier nos difficultés actuelles au cours des prochaines années, mais elle ne résoudra en aucune manière les problèmes auxquels nous sommes présentement confrontés. En effet le problème majeur auquel nous devons faire face actuellement concerne ces nombreux jeunes, issus des immigrations maghrébines et africaines subsahariennes, qui ont le sentiment d'être rejetés par notre société. Bien qu'étant juridiquement français, ils se perçoivent et se définissent, avant tout, par leur origine, ou par leur religion, comme algériens, marocains, arabes, noirs, musulmans, mais absolument pas comme français. Nombre d'entre eux, les garçons, surreprésentés dans la délinquance, alimentent les trafics, participent aux violences urbaines, rejoignent les réseaux sociaux de l'islamisme radical, et pratiquent un antisémitisme débridé amplifié par le conflit israélo /palestinien d'après le 7 octobre 2023.

Pour prévenir de nouvelles émeutes, lutter contre le narcotrafic, et freiner le développement de l'islamisme radical, les autorités de notre pays devraient ouvrir les yeux sur les « métamorphoses françaises »[5] contemporaines qui font que la France est devenue une société multiculturelle dans beaucoup de ses territoires urbains. Déjà, en 1995, dans un article remarqué de la revue Esprit, le philosophe Joel Roman [6], avait développé un plaidoyer en faveur d'un *« multiculturalisme tempéré »* à la française, qui reconnaitrait pleinement la réalité du pluralisme social et culturel de notre société.

Plus récemment, l'essayiste, consultant, et entrepreneur social, Hakim El Karaoui, ancienne « plume » du Premier Ministre Jean-Pierre Raffarin à Matignon a plaidé pour une réhabilitation de la question « communautaire » dans son très intéressant rapport *« intégration des enfants d'immigrés : échecs criants, succès silencieux »*[7] :

« De nombreux entretiens réalisés, il ressort à quel point la communauté est une ressource pour les immigrés et leurs enfants. Le processus d'intégration est le plus souvent pensé en France comme une rupture totale avec la culture et la communauté d'origine pour embrasser les us et coutumes de la société française. Or, l'étude objective du phénomène montre paradoxalement que ce sont ceux qui préservent la communauté d'origine qui vivent le processus d'intégration le moins heurté ».

Il faut enfin signaler que de nombreux acteurs de terrains, tous ceux que le sociologue Manuel Boucher appelle *« les pacificateurs indigènes »*[8] - éducateurs de prévention spécialisée, animateurs de centres sociaux-culturels, correspondants de nuit, médiateurs interculturels, etc. - mettent en œuvre, de fait, depuis longtemps et sans le dire explicitement, des actions de type communautaire dans les quartiers.

FAIRE ÉVOLUER LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les départements, en charge de la Protection de l'enfance, auraient pu analyser des émeutes de 2023 pour améliorer leurs pratiques compte tenu du nombre important de mineurs qui y ont participé (30% du total des jeunes interpellés pour dégradations et vols). Au vu des préconisations d'Hakim El Karaoui, les établissements et les services de l'aide sociale à l'enfance gagneraient peut-être à mieux utiliser les ressources de la communauté d'origine des jeunes, hébergés ou pris en charge en milieu ouvert.

Par ailleurs, nombre de problèmes traités aujourd'hui par les travailleurs sociaux, à travers des prises en charge individuelles, sont en fait des problèmes collectifs qui mériteraient d'être examinés dans le cadre de démarches collectives. Les services d'action éducative en milieu ouvert (AEMO) devraient pouvoir concevoir et mettre en œuvre des mesures collectives auprès des parents et des jeunes appartenant à une même communauté. Il faut chercher à conforter le rôle et la place de ces parents vis-à-vis de leurs enfants ainsi que vis-à-vis des institutions : école, police, justice, services sociaux, etc.

Enfin des réseaux d'entraide entre parents d'une même communauté (maghrébins, africains sub-sahariens, etc.) permettraient de mieux prendre en charge des dysfonctionnements familiaux d'origine culturelle (violences intra familiales, « absence » des pères, « garçons roi » et surveillance phobique des filles, etc.) afin de prévenir le décrochage scolaire et les comportements à risque de leurs enfants.

Les institutions publiques, pour agir plus efficacement, doivent s'appuyer sur les ressources des personnes, des groupes, et des communautés. ■

(5) Métamorphoses françaises, Jérôme Fourquet, Seuil novembre 2024
(6) https://www.persee.fr/doc/homig-1142-852x-1996-num-1197-1-2656
(7) Publié sur son site : desideespour2027.fr
(8) https://www.persee.fr/doc/diver-1769-8502-2014-num-175-1-3884